



## ANNEXE N°1

# PRÉSENTATION DES ACTIONS DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

---

Dans un contexte marqué par l'accélération du dérèglement climatique et la guerre en Ukraine, la Première Ministre et la Ministre de la transition énergétique ont présenté le 6 octobre 2022 un **plan de sobriété énergétique**. Des annonces du gouvernement pour réduire les consommations avaient été annoncées préalablement avant l'été.

Ce plan demande à chacun des interlocuteurs (**État, entreprises, collectivités, citoyens**) de réaliser des efforts pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % les consommations d'ici 2050 afin d'atteindre la neutralité Carbone. Cela suppose de transformer durablement nos habitudes et nos comportements. Dans un premier temps, il est demandé par l'État de **réduire la consommation énergétique de 10 % d'ici 2 ans**.

Ces mesures d'économies d'énergie seront utiles pour le passage de l'hiver dans le contexte particulier actuel, mais elles sont aussi et surtout indispensables pour garantir l'indépendance énergétique de la France dans la durée et atteindre l'objectif de neutralité carbone à terme.

Le SDEEG avec qui nous adhérons à un groupement de commande d'achat d'énergie nous a informé par mail du 7 octobre des augmentations suivantes pour l'année 2023 en comparaison aux tarifs de 2022 :

-des **tarifs multipliés par 3 pour l'électricité**

-des **tarifs multipliés par 2,5 pour le gaz**

Ces éléments d'information ne sont qu'une prospective qui sera consolidée dans le courant du mois de décembre et avec encore de nombreuses incertitudes et un manque de fiabilité dans le contexte mondial actuel.

Pour mémoire, les consommations et dépenses en électricité et gaz sur l'année 2021 pour l'ensemble de nos compteurs sont les suivantes :

-en électricité, 820 327 Kwh pour un coût de 131 962,60€

-en gaz, 377 553 Kwh pour un coût de 18 130,05€

**-au global électricité+gaz, 1 197 880 Kwh pour un coût de 150 092,65€**

**L'objectif de réduction de 10 % de nos consommations à court terme demande une baisse d'environ 120 000 Kwh.**

En parallèle, la CCM possède une installation de 300 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur le toit du Centre Technique Communautaire qui a produit en 2021, **106 521 Kwh pour une recette de vente à EDF de 26 083,38€**. Cette installation n'a pas été conçue pour réaliser une autoconsommation mais une revente sur le réseau ENEDIS. La question d'utiliser cette production en autoconsommation se pose aujourd'hui face à l'augmentation importante du coût de l'électricité. Cela nécessitera des travaux.

**Cette production d'ENR en photovoltaïque représente environ 9 % de notre consommation globale annuelle de Kwh.**



## ANNEXE N°1

# PRÉSENTATION DES ACTIONS DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

---

Dans ce contexte, deux documents cadres ont été présentés au niveau national cet automne visant à une sobriété énergétique :

### **1) un « plan d'urgence sobriété » présenté en septembre 2022 par l'AMF avec la présentation de 10 actions principales efficaces à mettre en œuvre de manière immédiate pour l'hiver 2022/2023**

Ces actions sont à destination des collectivités locales pour l'obtention de retours immédiats pour la réalisation d'économies d'énergie :

- 1) *identification et ciblage des bâtiments « inefficaces » au niveau énergétique à partir des facturations*
- 2) *mobiliser et informer les agents des collectivités dans leurs comportements pour réduire les consommations d'énergie avec la nomination « d'agent de sobriété » dans les structures*
- 3) *vérifier les systèmes de régulation de chauffage et s'assurer de leur bonne utilisation*
- 4) *respecter le code de l'énergie (textes existants) et les régulations fixées dans les textes : consignes à 19°C pour le chauffage dans les bureaux et à 26°C pour la climatisation, appliquer des réduits à 16°C en période d'inoccupation des locaux*
- 5) *éteindre l'éclairage public de 23h à 5h30*
- 6) *former les agents à l'écoconduite et limiter la vitesse maximale de conduite professionnelle*
- 7) *couper l'eau chaude sanitaire dans tous les bâtiments sauf les établissements scolaires et de santé*
- 8) *réduire la saison de chauffe des bâtiments*
- 9) *interdire l'usage d'équipements électriques (chauffages d'appoints, sèche mains,...)*
- 10) *éteindre l'éclairage des monuments, des façades...*

Ce document présente également des actions à mener sur la gestion du patrimoine à moyen et long terme pour le respect de la réglementation en vigueur « éco énergie tertiaire » qui oblige les bâtiments publics de plus de 1000 m<sup>2</sup> à réduire leurs consommations d'énergie de 40, 50 et 60 % d'ici 2030, 2040 et 2050.

### **2) le plan de sobriété énergétique présenté en conférence de presse le 6 octobre par la Première Ministre Elisabeth Borne**

Ce plan vise à une mobilisation générale de tous les acteurs (État, entreprises, collectivités et citoyens) pour la « prise en main du destin climatique et énergétique du Pays ». **L'objectif fixé par le Gouvernement est de baisser de 10% la consommation d'énergie sous deux ans et de 40 % à 2050 pour atteindre la neutralité carbone.**

De manière très opérationnelle pour l'hiver 2022/2023, les enjeux sont les suivants :

- pour le gaz, baisser la consommation hivernale et permettre le passage des pics de froid prolongés
- pour l'électricité, de lisser les pointes de consommation, qui se situent entre 8h et 13h et entre 18h et 20h les jours de froid.

Les actions à destination de l'ensemble des interlocuteurs sont au nombre de **15 mesures phares** dont certaines ont déjà été proposées par le plan de l'AMF :

- 1) *respecter le code de l'énergie (textes existants) et les régulations fixées dans les textes :*



## ANNEXE N°1

# PRÉSENTATION DES ACTIONS DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

---

*consignes à 19°C pour le chauffage dans les bureaux et à 26°C pour la climatisation, appliquer des réduits à 16°C en période d'inoccupation des locaux*

*2) décaler de 15 j le début et la fin de la période de chauffe*

*3) réduire l'utilisation de l'eau chaude dans les bureaux*

*4) favoriser le covoiturage*

*5) diminuer le chauffage de 19 à 18°C et travailler en horaires décalés les jours de forte tension sur le système électrique lorsque le signal ECOWATT est rouge*

*6) inciter au télétravail pour réduire la consommation de carburant*

*7) limiter la vitesse sur autoroute à 110 km/h pour les véhicules de service (trajet professionnel)*

*8) réduire la consommation d'éclairage public*

*9) réduire le chauffage des équipements sportifs (2° C des gymnases et 1°C la température de l'eau des bassins aquatiques)*

*10) réduire le nombre de m<sup>2</sup> chauffés en regroupant les services publics*

*11) engagement et recensement des entreprises qui s'engagent dans la sobriété énergétique*

*12) réduire le temps d'éclairage des compétitions sportives*

*13) mise en place d'un bonus sobriété pour les citoyens, pour valoriser les économies d'énergie et faire baisser les factures*

*14) aide jusque 9000€ pour passer d'une chaudière au gaz à une pompe à chaleur en logement individuel*

*15) informer les français sur la météo de l'électricité : signal ECOWATT en partenariat avec RTE et relayé par les médias*

Pour mémoire, la CCM est déjà engagée depuis plusieurs années pour réduire ses consommations dans les différents domaines et s'inscrire dans une politique globale de transition énergétique au travers de différentes actions.

**Les actions déjà menées et programmées par la CCM pour la sobriété énergétique sont les suivantes :**

**-un suivi régulier de nos consommations avec un accompagnement de trois structures spécialisées dans le domaine de l'énergie :**

- l'ALEC, Agence Locale de l'Énergie et du Climat qui réalise chaque année une analyse approfondie de nos consommations de fluides au travers d'un bilan avec des propositions d'actions pour la sobriété.

La CCM signe des conventions triennales avec cet organisme avec le dernier renouvellement sur la période 2022/2025. Il s'agit du troisième renouvellement de cette convention.

- le SDEEG, Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité de la Gironde avec qui nous adhérons à un groupement de commande pour l'achat d'électricité. Le SDEEG nous accompagne également pour la gestion de l'éclairage public et le suivi de nos consommations d'électricité, le déploiement potentiel des énergies renouvelables avec des personnels qualifiés et spécialisés dans le domaine



## ANNEXE N°1

# PRÉSENTATION DES ACTIONS DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

---

- un AMO spécialisé dans les questions énergétiques, AMOES, qui a une mission d'accompagnement dans le cadre du projet de réhabilitation du Centre de Ressources et le suivi aux termes des travaux de l'atteinte des objectifs fixés de réduction de 60 % des consommations

**-une exploitation et conduite maîtrisée de nos installations avec des interventions régulières en Régie et par l'intermédiaire d'un contrat d'exploitation de nos installations de chauffage et de Chauffage Ventilation Climatisation**

**-un programme d'investissement dans différents domaines pour réaliser des économies d'énergie et réduire les pollutions carbonées :**

- un programme d'investissement important engagé depuis 2019 pour réduire les consommations d'éclairage public : réalisation d'un audit énergétique (fin 2019) et programme de travaux de 220 000€ sur trois ans pour une **rénovation globale du parc d'éclairage public en passant au tout LED** pour une économie au final de 60 % des consommations. Ce programme sera achevé fin 2023.
- des travaux de renouvellement et de réhabilitation d'installations énergivores réalisés en 2020 : pompes du Lac de la Technopole. Remplacement des pompes et des armoires électriques de commande avec télégestion pour 70 000€.
- un programme de réhabilitation des bâtiments pour améliorer l'isolation et rénover les chaufferies avec notamment 80 000€/an de rénovation des crèches, des travaux réguliers de rénovation et d'isolation des bâtiments de la CCM (renforcement des isolants, mise en œuvre de protection passives contre le soleil, remplacements de menuiseries, renouvellements de chaufferie et d'installations d'eau chaude sanitaire, renouvellement des éclairages en LED, rénovation de toitures, participation au dispositif du Département « COCOON » en 2018 qui a permis d'isoler certains bâtiments dont la crèche de Castres Gironde...).
- un projet de réhabilitation du Centre de Ressources qui représente à lui seul **50 % des consommations d'énergie de la CCM** : audit réalisé en 2020, études de Moe en cours pour une réhabilitation globale qui doit permettre de réduire à l'issue des travaux les consommations de 60 % et un montant prévisionnel de travaux de 3,8 millions euros.
- des études menées depuis 2020 pour développer dans le cadre des projets de la CCM les énergies renouvelables : géothermie, méthanisation, photovoltaïque...
- un programme d'entretien régulier du parc automobile et le passage progressif à des véhicules et outillages électriques de la flotte (3 véhicules électriques récents).

**-la réalisation en cours d'un Plan Climat Air Énergie Territorial**, outil de planification qui a pour objectif d'atténuer et de s'adapter au changement climatique en maîtrisant les consommations d'énergie et développant les énergies renouvelables sur le territoire.

Pour la CCM, le plan d'actions est en cours de rédaction suite à la phase diagnostic et de définition de la stratégie territoriale.

**Dans la continuité et la complémentarité des actions déjà entreprises, et pour répondre à la demande du Gouvernement, la CCM va poursuivre et renforcer ses actions existantes et proposer les actions suivantes :**

**1) La poursuite de l'analyse fine et continue des consommations de fluides de nos installations et bâtiments**

Ce travail permet d'identifier et de cibler les actions correctives sur l'exploitation des bâtiments et de prioriser les travaux d'investissement pour les réhabilitations à venir.



## ANNEXE N°1

# PRÉSENTATION DES ACTIONS DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

---

Travail réalisé en Régie et avec l'aide des partenaires actuels (ALEC, SDEEG).

D'autres possibilités d'accompagnement avec EDF et ENGIE pourront être étudiées avec leurs nouveaux dispositifs déployés.

**2) La visite détaillée des installations de chauffage pour rechercher les économies à court terme** liées au pilotage des installations (contrôle des isolants sur tuyauterie, identification des points d'amélioration rapides possibles sur le pilotage des installations et la mise en place de réduits, mise en œuvre de réduits sur la ventilation des locaux sur les créneaux d'inoccupation... )

Travail à mener par les Services Techniques et proposition d'accompagnement par un Bureau d'Études Extérieur spécialisé pour la visite des installations

**3) Le décalage au maximum de la date de démarrage de la saison de chauffe**

Celle-ci débute chaque année aux environs du 15 octobre, elle sera repoussée selon les conditions météorologiques de 7 à 15 jours

**4) Le respect du code de l'énergie (textes existants) et les régulations fixées dans les textes**

- consignes à 19°C pour le chauffage dans les bureaux et à 26°C pour la climatisation, appliquer des réduits à 16°C en période d'inoccupation des locaux

-une consigne à 21°C sera néanmoins préservée uniquement pour les bâtiments des crèches pendant l'occupation

-ces opérations de pilotage sont réalisables dans les bâtiments équipés d'une gestion technique centralisée (Eurékapole). Un travail d'identification des matériels à mettre en place ou à améliorer sera réalisé sur les autres sites (thermostats couplés, horloges...)

**5) L'utilisation de l'eau chaude sanitaire réduite au minimum dans les locaux où cela est possible**

-pas de modification dans les crèches

-préservation des douches

-préservation de l'eau chaude pour les prises d'eau pour le ménage

-suppression des autres points d'eau chaude non essentiels par coupure des productions d'eau chaude liées quand cela est possible techniquement

**6) Mobiliser et informer les agents de de la CCM dans leurs comportements pour réduire les consommations d'énergie avec la nomination « d'agent référent de sobriété » dans les structures**

Cet effort de chacun peut permettre à lui seul de réaliser des économies de 5 à 10 %: limitation des aérations, fermeture des ouvrants dans sur les accès extérieurs, fermetures des espaces de circulation cloisonnés pour préserver la chaleur, baisse des radiateurs le soir ou pendant l'inoccupation des bureaux

Cette mobilisation sera formulée au travers de différentes communications :

-nomination d'agents de sobriété référents pour chaque bâtiment qui aura un rôle pédagogique et d'information

-réunions de services

-notes de services de la Direction Générale

-différentes communications internes et campagnes de sensibilisation

-formation par le personnel des Services Techniques avec l'accompagnement de l'exploitant



## ANNEXE N°1

# PRÉSENTATION DES ACTIONS DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

---

de chauffage

### **7) Interdire l'usage d'équipements électriques de chauffage d'appoint dans les bureaux qui sont très énergivores ainsi que certains appareillages malgré les difficultés de chauffage de certains bâtiments**

- campagne de sensibilisation et d'information
- contrôle régulier dans chaque bureau par l'agent de sobriété
- déconnexion des sèche-mains électriques existants

### **8) Mise en veille des appareils électroniques de la CCM avec la sensibilisation des agents et la mise en place de dispositifs de coupure automatiques**

- sensibilisation des agents sur la nécessité d'éteindre complètement les postes informatiques et électroniques en période d'inutilisation et notamment les écrans
- mise en place d'arrêts forcés et programmés des PC à compter d'horaires planifiés
- travail spécifique avec le service informatique pour la recherche d'économies

### **9) Réduction des consommations d'éclairage dans les bâtiments de la CCM**

- identifier et couper les éclairages extérieurs non essentiels ou mettre en place des équipements de détection et d'extinction automatique sur chacun
- accélérer le relamping des bâtiments en LED
- suppression des éclairages de toit du Centre de Ressources

### **10) Poursuite des travaux de réhabilitation de l'éclairage public des ZA (fin programmée en 2023) et mise en place d'une extinction de nuit de 23h à 5h30 du matin**

- réhabilitation de l'ensemble des 350 points d'éclairage avec un programme de 220 000€ d'investissement avec un passage en tout Led et réduction de puissance de nuit : économie attendue à terme de 60 % sur les consommations
- extinction complète de l'éclairage de nuit avec une concertation préalable avec les communes concernées de 23h à 5h30 du matin : cela doit permettre une économie complémentaire de 50 % par rapport au passage en tout Led
- la réhabilitation des points d'éclairage en cours et qui doit s'achever fin 2023 (3 phases de travaux) va permettre de passer d'une consommation de 224 000 Kwh annuelle à une consommation de 70 000 Kwh. Si les communes acceptent une extinction de nuit de 23h à 5h30 du matin on pourra réduire la consommation annuelle à 45 000 Kwh.

### **11) Poursuivre la Programmation Pluriannuelle de Travaux pour la Rénovation des Bâtiments de la CCM**

- un programme de travaux annuel de 80 000€/an pour la réhabilitation des crèches avec des travaux d'isolation des locaux, de mise en œuvre de protection passive pour le confort d'été, de rénovation des chaufferies
- une étude de Moe en cours pour la réhabilitation du Centre de Ressources suite à la réalisation d'un diagnostic énergétique en 2020 : enveloppe de travaux estimée à 3,8 millions euros
- des propositions d'inscriptions budgétaires annuelles pour des rénovations de chaufferie et la mise en œuvre d'installations de pilotage et de régulation des équipements de chauffage et climatisation (automates de régulations, horloges, sondes de température...)



## ANNEXE N°1

# PRÉSENTATION DES ACTIONS DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

---

### **12) Étudier et développer les énergies renouvelables dans tous les projets neufs de constructions et les réhabilitations**

- création d'ombrières photovoltaïques sur le parking du CR dans le cadre du projet de réhabilitation
- identification des sites et bâtiments de la CCM pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques : toitures des crèches, zones de parking, déchetteries, réhabilitation des hangars de l'aérodrome, projets neufs de constructions
- étudier le développement d'un réseau de chaleur dans le cadre du projet d'extension de la Technopole
- étudier et développer les énergies renouvelables thermiques (chaufferie biomasse, solaire thermique, géothermie, récupération de calories)
- objectif d'atteindre sous 2 ans une production d'énergie renouvelable égale à 20 % de notre consommation totale soit environ 220 000 Kwh

### **13) Développer l'individualisation des consommations de fluides par la mise en place de compteurs identifiés pour responsabiliser chacun sur ses consommations**

- mise en place de compteurs individuels par locaux dans les zones de pépinière avec facturation spécifique et non forfaitaire pour responsabiliser les utilisateurs
- prise en charge directe par les locataires des consommations de fluides pour les locaux mis à disposition par la CCM
- élaboration et signature d'une charte de sobriété avec chacun des occupants de locaux de la CCM
- mise en place d'un plan spécifique de sobriété avec le FAB LAB qui est équipé de matériels énergivores en fonctionnement

### **14) Mise en place de mesures spécifiques visant à la sobriété de consommation des carburants de la flotte de véhicules**

- sensibilisation des personnels à l'écoconduite en rappelant les gestes de bon sens et par la mise en place de formations spécifiques
- poursuite du remplacement de certains véhicules thermiques par des véhicules électriques
- poursuite et développement des réunions en visioconférence pour réduire les déplacements